



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

FICHE ACTIVITÉ

Référence : INC C 1

U.V. J.S.P. concernée(s)

1

2

3

4

Théorie

Pratique

Evaluation

U.V. **INCENDIE**

U.V. – J.S.P. 2

Séquence

- ↳ LSPCC : possibilité, limites d'utilisation dans la protection individuelle contre les chutes

Contenu	Théorie	Durée prévisionnelle en Minutes	15
---------	---------	---------------------------------	----

- ↳ Possibilité et limites d'utilisation du LSPCC dans la protection contre les chutes.
- ↳ Port des EPI complet, casque compris.

Contenu	Pratique	Durée prévisionnelle en Minutes	
---------	----------	---------------------------------	--

- ↳ Mises en application lors des manœuvres.

Matériel	
----------	--

- ↳ Ordinateur + vidéoprojecteur
- ↳ Diaporama sur site ADMJSP - espace formateur



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Consignes

- ↳ Insister sur la protection contre les chutes au moyen du LSPCC
- ↳ Consulter la NI du 02.09.2008 : jointe à cette fiche.
- ↳ Mises en application lors des manœuvres :
 - Chaque stagiaire devra mettre en place un dispositif,
 - Correction inversée par les JSP sous le contrôle du formateur,

Ce qu'ils doivent retenir

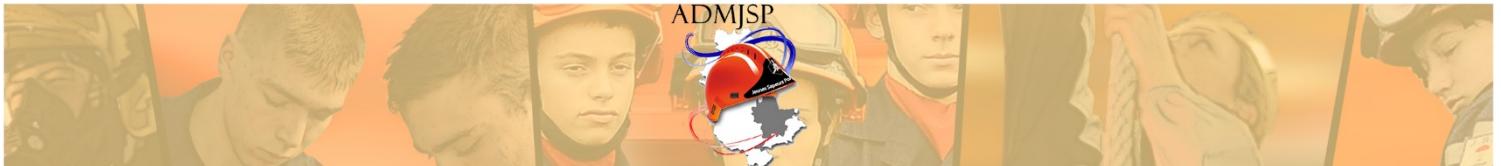
- ↳ Qu'il n'y a pas d'intervention en hauteur sans risque !
- ↳ Possibilité et limites d'utilisation du LSPCC dans la protection contre les chutes.
- ↳ Que le LSPCC protègera du risque de chute mais pas d'un éventuel choc contre une paroi d'où la nécessité du port du casque et des EPI en règle général.

Lieu

- ↳ Salle de cours
- ↳ Aire de manœuvres

Remarques

- ↳ Le facteur de chute n'est pas enseigner car **dans tous les cas il est inférieur à 1** car le SP est soit **en dessous** soit sur **le même plan** que les amarrages.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHÔNE

LYON, LE 02 septembre 2008
NOS RÉF. GC/SL
CONTACT Lieutenant colonel Gérard CHAPIN
TÉLÉPHONE 04 72 60 50 45
TÉLÉCOPIE 04 72 60 50 47
COURRIEL gchapin@sdis69.fr
PIÈCE(S) JOINTE(S) 1

NOTE D'INFORMATION (diffusion complète)

Intervention sur un toit – chute de hauteur

Le 23 juillet dernier en fin de matinée en France, lors d'une intervention pour hyménoptère sur un toit, un sapeur-pompier, alors qu'il chemine sur un large cheneau, glisse et chute au sol d'une hauteur de cinq mètres.

Secouru par ses camarades et un soutien médical, ce sapeur-pompier décède des suites de ses blessures deux jours plus tard.

Sensibilisation :

Il n'y a pas d'intervention en hauteur sans risque.

Avant une intervention en hauteur, les questions à se poser peuvent être:

- avant d'arrêter l'idée de manœuvre :
 - Quelle est l'évaluation du (des) danger(s) ? (hauteur, environnement hostile, support glissant, humide...).
 - L'exposition au risque (chute) est-elle justifiée par rapport à l'enjeu et/ou à l'urgence de la mission ?
 - Les équipements de protection individuelle et collective contre le risque seront-ils adaptés à la mission ?
exemple : le guide national de référence (GNR) sur les LSPCC impose qu'en présence de difficultés techniques dépassant les limites d'utilisation de ces LSPCC ou de victimes nécessitant un conditionnement particulier, le chef d'agrès doit faire appel aux spécialistes du GRIMP.
 - Quel est le moyen plus adapté pour limiter l'exposition au risque ? échelle à coulisse ; EPANA ou une EPA ; à défaut l'utilisation du lot de sauvetage ou celle de la longe de maintien au travail est obligatoire.
 - Quel est le cheminement le moins incliné et/ou moins glissant ?

GROUPEMENT AUDIT INTERNE HYGIENE ET SECURITE
ADRESSE POSTALE : 17 RUE RABELAIS 69421 LYON CEDEX 03



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS



page 2/2

- avant l'engagement :

La protection des intervenants est-elle adaptée et complète ?

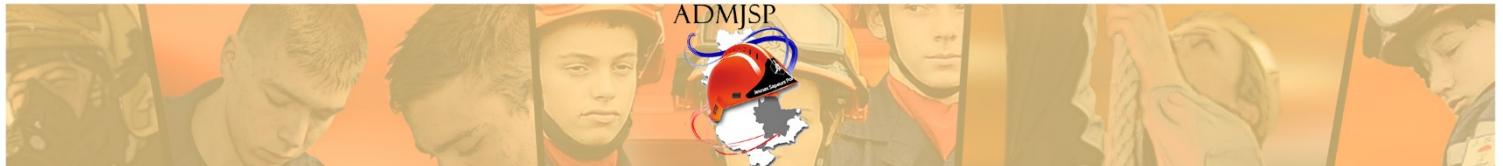
exemple : l'emploi d'un LSPCC protégera du risque de chute mais pas d'un éventuel choc contre une paroi ; d'où la nécessité du port du casque et des EPI en général.

Afin de diminuer l'exposition au risque de chute de hauteur, je vous demande de prendre en compte le questionnement vu plus haut et en cas de nécessité d'utiliser les LSPCC, d'en respecter les principes généraux sécuritaires ci-après issus du GNR.

Gignacé

Colonel Serge DELAIGUE

Directeur départemental



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

FORMATION INCENDIE

LOTS DE SAUVEGAGE ET DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES POSSIBILITES ET LIMITES D'UTILISATION

PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES CHUTES

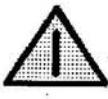
PROGRESSION HORIZONTALE

Possibilités :

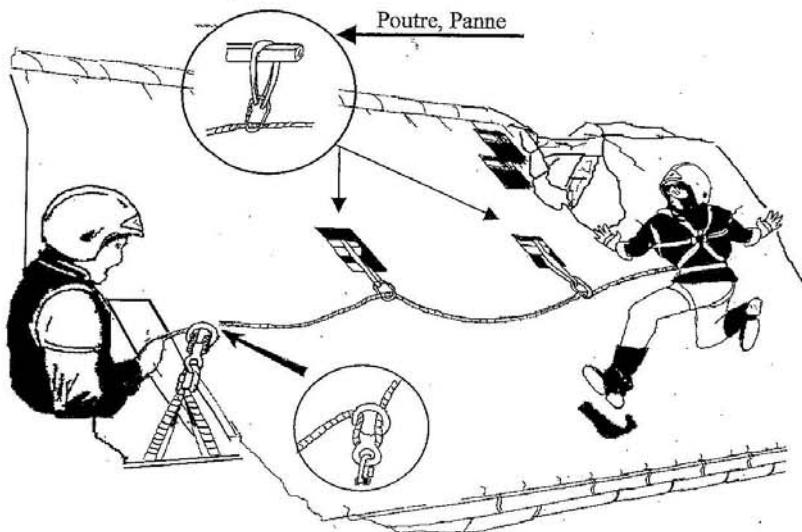


Parer les chutes du personnel lors de déplacement dans un environnement hostile.

Limites :



La distance entre les amarrages est déterminée par la hauteur libre sous la personne en progression (tenir compte de l'élasticité de la corde). La longueur de la corde après le dernier point de renvoi doit toujours être inférieure à cette hauteur de manière à pouvoir stopper la chute du sauveteur avant qu'il ne heurte un obstacle.



Les points permettant de s'assurer doivent impérativement être au-dessus ou au même niveau de l'axe de déplacement.